Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251208-DP_2025_123-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**
**DP_2025_123**

**Décision du Président**
**DP_2025_123 – Signature d'un contrat de prêt de 2 millions d'euros avec Caisse des Dépôts et consignations**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la délibération 2025.044 du 31 mars 20245 portant vote des budgets primitifs 2025,
Vu la délibération 2024.122 du 24 juin 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Président,

**DÉCIDE :**

- **De CONTRACTER** auprès de la banque Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt destiné à financer la réhabilitation – extension du Couvent des Urbanistes, aux conditions suivantes :
  - Montant : 2 000 000€ (deux millions d'euros)
  - Durée : 30 ans
  - Taux d'intérêt : Livret A +0.5%
  - Périodicité des échéances : trimestrielle
  - Amortissement du capital : constant
  - Calcul des intérêts : 30/360
  - Durée de préfinancement : de 3 à 9 mois
  - Commission d'engagement : 0.06% du montant du prêt (1 200€)
  - Remboursement anticipé : possible sous condition du paiement d'indemnités actuarielles.

- **DE SIGNER** l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la banque Caisse des Dépôts et Consignations,
- **DE PROCEDER** sans autre décision aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt,
- **D'INFORMER** les services de l'Etat,
- **DE NOTIFIER** le Trésorier de Fougères Collectivités,
- **D'INFORMER** le conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 8 décembre 2025

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION